Image not found or type unknown

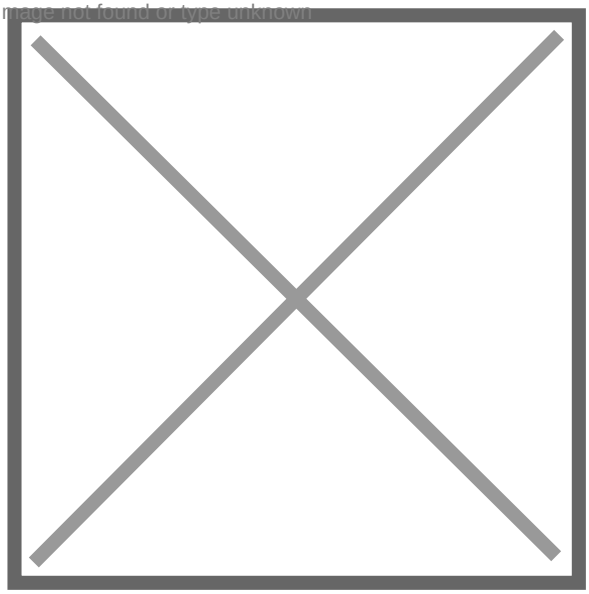

Incendie criminelle dans un hall d'escalier tenu par l'opac

Par **shaka34**, le **25/05/2010** à **13:32**

Bonjour,
La moto que je venais de ramener et que j'ai stocker dans mon hall d'entrée a été incendier, l'auteur là déplacer et là mis en travers du chemin.
Résidence hlm, ma cave été occupé par les autres voisins, avec leur accord.
Elle n'était à mon grand désarrois pas encore assurer car je ne rouler pas encore avec.
J'ai une responsabilité civil dans mon contrat d'habitation.
Je ne demande pas le remboursement de ma moto mais seulement ne pas avoir à payer les dégâts créer dans ma cage d'escalier.

Merci si qu'elle qu'un pourrait m'aider sur le sujet je lui en serait très reconnaissant

Par **aie mac**, le **25/05/2010** à **22:22**

bonjour
votre contrat MRH n'interviendra pas pour un incendie causé par un véhicule vous appartenant.
votre seule possibilité de vous en sortir sera de démontrer qu'il s'agit d'un incendie volontaire et que vous n'avez commis aucune faute de votre côté (comme par exemple garer un véhicule dans un local où le règlement l'interdit...).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés